



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2009/09/13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIERE**

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2009

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	40

DATE DE LA CONVOCATION

22 septembre 2009

L'an deux mille neuf, le vingt huit septembre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, commune de Saint Moreil, sur la convocation en date du 22 septembre 2009, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, ROGERS, PEROT, PAMIES, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, DELARBRE, LAIGNEAU, LEHERICY, LEFAURE, LABORDE, PATEYRON

Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET, JOUANNETAUD, CAPS, SALADIN, COUSSEIROUX, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT

Suppléants : MM PRIOUL

Suppléantes : Mmes

Excusés : Mmes BATTISTON

MM PRIOUL, CALOMINE, MONNIER

Procuration de Monsieur Jean-Claude PRIOUL à Madame Michèle BATTUT

OBJET : Versement d'une subvention à l'office de tourisme intercommunal Eaux-Tours de Bourganeuf et Royère de Vassivière pour l'organisation de la semaine « des mots à la bouche » du 12 au 18 octobre 2009

Le Président rappelle que la communauté de communes, au titre de sa compétence « soutien financier aux manifestations économiques d'envergure, de type foire exposition, foire agricole et tout autre manifestation, à caractère évènementiel, de dimension régionale, nationale ou internationale », avait accompagné financièrement l'organisation du « festival du poisson d'eau douce » en 2007 à Bourgneuf et la semaine « des mots à la bouche » en 2008, deux évènements qui s'inscrivent dans le cadre de la semaine du goût en France.

Une nouvelle édition de la semaine « des mots à la bouche » a été préparée avec l'office de tourisme intercommunal (OTI), structure qui coordonnera l'organisation et la communication des différents évènements du 12 au 18 octobre 2009.

Le thème retenu pour cette année est « L'Art du Goût, le Goût de l'Art ». Il s'agit de donc de décliner sur la communauté de communes un évènementiel de qualité autour de l'art contemporain, de la littérature et des produits du terroir.

Cet évènement contribue :

- à faire découvrir les structures d'accueil en restauration ;
- à promouvoir la profession de restaurateur, avec participation de chefs cuisiniers locaux ;
- à promouvoir les compétences des organismes de formation : notamment le CFA cuisine du lycée professionnel Delphine Gay de Bourgneuf ;
- à faire connaître la qualité des productions agricoles locales ;
- à faire découvrir le travail d'artistes locaux ;
- et plus largement, à travers les animations sur différentes communes, à faire mieux connaître le territoire intercommunal au grand public.

Le Président ajoute que, comme en 2008, les écoles des communes concernées participeront aux animations (ateliers du goût).

Chaque jour, des cours ou des démonstrations de cuisine sont dispensés par des chefs cuisiniers locaux et les apprentis du CFA cuisine du lycée professionnel de Bourgneuf avec le concours de leurs professeurs.

Tous les restaurateurs du territoire sont invités à proposer chaque jour des menus du jour thématiques.

L'organisation de cet évènement nécessite une mobilisation locale importante et réunit un nombre d'acteurs variés. Le principe des animations par commune a été reconduit avec une volonté d'alternance des communes participantes afin de confirmer le caractère intercommunal de la manifestation :

- Lundi 12 octobre : Montboucher.
- Mardi 13 octobre : Saint Junien La Bregère.
- Mercredi 14 octobre : Bosmoreau-les-Mines.
- Jeudi 15 octobre : Masbaraud-Mérignat.
- Vendredi 16 octobre : Saint Pierre Chérignat.
- Samedi 17 octobre : Saint Martin Château.
- Dimanche 18 octobre : Bourgneuf (marché d'automne).
- Expositions d'art contemporain sur une durée de 15 jours à Bourgneuf.

L'OTI, structure porteuse de l'évènement, a présenté le programme et le budget prévisionnel. La somme totale des dépenses est de 3200 €. La communauté de communes verserait donc une subvention couvrant l'intégralité de ces dépenses.

Considérant le caractère évènementiel des manifestations proposées, ouvertes à un large public ;

Considérant le caractère intercommunal de celles-ci avec des animations sur plusieurs communes impliquant des écoles du territoire intercommunal,

Considérant que ces manifestations contribuent à promouvoir les savoir-faire et productions locales, les activités de restauration sur le territoire et à faire découvrir l'apprentissage avec la participation du CFA cuisine du lycée professionnel de Bourgneuf ;

Considérant également que cette manifestation constitue une première initiative de découverte des différentes formes d'art contemporain et de littérature sur le territoire intercommunal, pouvant générer dans le futur un évènementiel culturel spécifique,

Le Président soumet au Conseil la possibilité de verser une subvention de 3200 € à l'office de tourisme intercommunal pour l'organisation des animations de la semaine « des mots à la bouche », du 12 au 18 octobre 2009.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Autorise le versement d'une subvention d'un montant de 3200 € à l'office de tourisme intercommunal Eaux-Tours de Bourgneuf et Royère de Vassivière pour l'organisation de la semaine « des mots à la bouche » du 12 au 18 octobre 2009.
- Dit que cette subvention fera l'objet d'une décision modificative au budget général.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 29 septembre 2009
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD